

bureau pour nous conseiller de prendre des mesures au sujet des fuites. J'ajoute cependant que l'incident me désole et que j'ai prié le solliciteur général d'essayer de découvrir par tous les moyens s'il s'agit d'un vol. Si nous découvrons le coupable, nous voudrions sûrement lui imposer des sanctions.

M. MacDonald: Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire. Vu le retard considérable déjà apporté à publier les exemplaires successifs de ce document et vu son importance, à la lumière de la mesure dont la Chambre est présentement saisie, le premier ministre et son gouvernement peuvent-ils intervenir pour hâter la publication de ces importants documents?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, nous attendons tous avec impatience la publication de ce rapport. La fuite en question a trait au troisième rapport et il s'agit ni plus ni moins, semble-t-il, d'une transgression à la loi sur les droits d'auteur, puisque la fuite concerne apparemment un document à peu près terminé. Mais seule la Commission peut décider du moment où elle sera prête à le publier. J'ai fait part, bien entendu, au président et au coprésident de notre désir de pouvoir disposer le plus rapidement possible du rapport en leur signalant que cette publication était dans l'intérêt du pays.

S'il y a eu fuite de cette façon au sujet du troisième volume, j'en conclus que la publication des deuxième et troisième volumes est probablement imminente.

M. Ed Schryer (Selkirk): Monsieur l'Orateur, je veux simplement demander au premier ministre si le gouvernement est d'avis qu'il faut laisser à la Commission royale le soin de décider si l'on tentera ou non de faire enquête et de remonter aux sources du problème.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je sais que les membres de la Commission sont conscients de la chose, car l'un d'entre eux a déjà fait une déclaration publique à ce sujet. Je me suis entretenu avec les légistes de la Couronne, avec le ministre de la Justice et le solliciteur général, des mesures auxquelles nous pourrions songer. Mais encore une fois, ce n'est pas à nous d'indiquer à la Commission la ligne de conduite à suivre; j'attends qu'elle me fasse part de son avis. Si elle croit à l'opportunité de certaines mesures, nous discuterons avec elle des moyens à prendre.

Pour la gouverne des députés, monsieur l'Orateur, je pourrais peut-être dire que, bien qu'il semble que nous soyons en présence

d'une nette violation des droits d'auteur à l'égard d'une propriété de la Couronne, la loi ne nous offre pas de moyens facilement accessibles pour remédier à la situation, ces moyens pouvant fort bien ne pas être aussi efficaces que nous le voudrions. Le mieux serait peut-être d'essayer d'établir s'il y a eu recel de documents et, le cas échéant, d'engager des recherches dans cette voie. Je réitère que j'ai examiné toutes les mesures possibles avec le solliciteur général.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince Albert): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire. J'avoue ne pas comprendre les expressions sophistiquées, mais pourrait-on me dire en quoi consistent les droits d'auteur afférents au rapport éventuel d'une commission? Je ne cherche qu'à obtenir un renseignement, monsieur l'Orateur, qui nous aiderait à saisir exactement ce que le premier ministre a à l'esprit. S'il y a eu violation de droits d'auteur, il y a une loi qui prévoit l'infraction. Le premier ministre n'insinue sûrement pas que l'on va bâillonner ceux qui présentent leur point de vue sur ce que peut contenir le rapport.

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il est évident que le très honorable représentant ignore ce qui a été publié dans *La Presse*. S'il peut obtenir une traduction de l'article, il verra qu'il ne s'agissait pas d'une évaluation personnelle d'une situation.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je pose la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je crois comprendre que le très honorable représentant désire poser une question supplémentaire.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je rappelle au très honorable représentant, en parlant de langage, que je me souviens en février dernier d'avoir entendu le premier ministre dire en français: nous avons perdu la confiance de la Chambre. Mais la version anglaise du harsard lui faisait dire: Nous avons perdu le vote. J'ai assez bien compris lorsqu'il a parlé en français pour saisir la distinction.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Vaut mieux ne pas épiloguer davantage sur ce rappel au Règlement.

[Français]

Le très hon. P.-E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est ce que nous appelons en français «de l'esprit d'escalier».